COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE

Nombre de Conseillers en Exercice : 130

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre, à dix-sept heures, les Membres du Conseil de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, légalement convoqués le 12 décembre 2024, se sont réunis dans la salle 400 du Carré des Docks, sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président.

Jean-Baptiste GASTINNE a assuré la Présidence pour les dossiers n° 56 à 67.

Etaient présents :

Edouard PHILIPPE; Jean-Baptiste GASTINNE (à partir de 17h50 – examen du dossier n°23); Clotilde EUDIER; Alain FLEURET; Jérôme DUBOST; Christine MOREL; Florent SAINT-MARTIN; Cyriaque LETHUILLIER; Alban BRUNEAU; Hubert DEJEAN DE LA BATIE (à partir de 17h50 – examen du dossier n°23); Pascal LEPRETTRE; Malika CHERRIERE; Christian GRANCHER; Jean-Louis MAURICE; Thérèse BARIL; Sylvain VASSE; Yann ADREIT (à partir de 17h10 - examen du dossier n°6);Jean-Michel ARGENTIN;François AUBER;André BAILLARD;Frédéric BASILLE;Dominique BELLIERE; Laurence BESANCENOT (à partir de 17h50 – examen du dossier n°23); Augustin BOEUF; Jean-Pierre BONNEVILLE; Pierre BOUYSSET; Sylvie BUREL; Patrick BUSSON; Agnès CANAYER (à partir de 17h20 – examen du dossier n°16);Thibaut CHAIX;Corinne CHATEL;Noureddine CHATI;Avelyne CHIROL;Olivier COMBE;Christine CORMERAIS;André CORNOU; Pascal CORNU; Nadège COURCHE; Pascal CRAMOISAN; Laëticia DE SAINT NICOLAS (a donné pouvoir à Régis DEBONS jusqu'à 18h10 - examen du dossier n°23);Régis DEBONS;Brigitte DECHAMPS;Françoise DEGENETAIS;Lionel DEHON; Fabienne DELAFOSSE; Jacques DELLERIE (à partir de 17h15 – examen du dossier n°7); Emmanuel DIARD; Christine DOMAIN; Marie-Claire DOUMBIA; Véronique DUBOIS (jusqu'à 20h15 - examen du dossier n°52); Wasil ECHCHENNA; Patrick FONTAINE; Jean-Luc FORT; Laurent GILLE; Antonin GIMARD; Denis GREVERIE; Marie-Catherine GRZELCZYK (à partir de 17h23 - examen du dossier n°19);Marc GUERIN;Anthony GUEROUT;Christelle GUEROUT;Annick GUIVARCH;Jean-Luc HEBERT; Sophie HERVE; Fanny HEUZE; Jean-Luc HODIERNE; Yves HUCHET; Pascal LACHEVRE (jusqu'à 18h35 – examen du dossier n°23);Virginie LADOUCE;David LAURENT;Jean-Pierre LEBOURG;Aurélien LECACHEUR;Caroline LECLERCQ;Jean-Paul LECOQ; Jean-Pierre LEDUC; Patrick LEFEBVRE; Sandrine LEMOINE; Laurent LHEUREUX; Laurent LOGIOU; Bruno LOZANO; Fabienne MALANDAIN (a donné pouvoir à Aurélien LECACHEUR jusqu'à 18h40 – examen du dossier n°23); Gérald MANIABLE; Jacques MARTIN; Emilie MASSET;Pierre MICHEL;Nathalie NAIL;Madjid NASSAH;Oumou FOUQUET; Valérie PETIT; Etienne PLANCHON; Karine RAMAIN; Aurélie REBEILLEAU; Alain RENAUT; Olivier ROCHE; Didier SANSON; Nicolas SIMON; Patrick TEISSERE; Marc-Antoine TETREL (jusqu'à 18h35 – examen du dossier n°23); Florence THIBAUDEAU-RAINOT; Philippe TOUILIN; Seydou TRAORE; Membres titulaires, Bruno BOUTEILLER, Membre suppléant.

Etaient excusés et non représentés :

Monique BERTRAND; Carol GONDOUIN; Jocelyne GUYOMAR; Stéphanie MINEZ; Michel PRUD'HOMME.

Etaient absents:

Patrick BUCOURT; Annie CHICOT; Christian DUVAL; Marine FLEURY; Anne-Virginie LE COURTOIS; Hervé LEPILEUR; Antoine LOISEL; Bineta NIANG; Pierre SIRONNEAU; Danièle VASCHALDE.

Pouvoirs:

Fanny BOQUET a donné pouvoir à Denis GREVERIE; Gaëlle CAETANO a donné pouvoir à Sophie HERVE; Louisa COUPPEY a donné pouvoir à Pascal CRAMOISAN; Isabelle CREVEL a donné pouvoir à Jean-Luc HEBERT; Stéphanie DE BAZELAIRE a donné pouvoir à Noureddine CHATI; Hady DIENG a donné pouvoir à Nathalie NAIL; Marie-Laure DRONE a donné pouvoir à Brigitte DECHAMPS; Fabienne DUBOSQ a donné pouvoir à Alban BRUNEAU; Valérie HUON-DEMARE a donné pouvoir à Bruno BOUTEILLER; Laurent LANGELIER a donné pouvoir à Gérald MANIABLE; Raphaël LESUEUR a donné pouvoir à Etienne PLANCHON; Denis MERVILLE a donné pouvoir à Anthony GUEROUT; Dominique PREVOST a donné pouvoir à Pascal LACHEVRE; Virginie VANDAELE a donné pouvoir à Jérôme DUBOST.

Thibaut CHAIX a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20240466

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2025 - ADOPTION.-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales :

VU la délibération 20230439 du 9 novembre 2023 autorisant le passage en nomenclature budgétaire et comptable M57;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4;

VU le débat d'orientation budgétaire 2025 qui s'est tenu le 21 novembre 2024 ;

Son Bureau, réuni le 5 décembre 2024, consulté ;

VU le rapport de M. le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré:

DECIDE:

- de voter par nature les crédits de budget principal, des budgets annexes « Collecte et recyclage », « ZAE Parc EcoNormandie », « ZAC des Courtines », « ZAC des Jonquilles », « Parc d'activités Jules Durand », « Zone Artisanale de l'Ormerie » et « Opérations immobilières ».
- de voter par chapitre les crédits du Budget Principal et de l'ensemble des budgets annexes, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Les montants adoptés correspondent aux sommes portées dans les tableaux Budget principal et budgets annexes intitulés « Vue d'ensemble des chapitres votés par nature » figurant dans le document « budget primitif Exercice 2025 ».

Pour le Budget Principal : adoption à la majorité par 99 voix « pour », 9 voix « contre » et 4 « abstentions ».

Pour le Budget Annexe Assainissement (Collectif et non Collectif) : adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre ».

Pour le Budget Annexe Eau Potable : adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre ».

Pour le Budget Annexe Eau Zone Industrielle : adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre ».

Pour le Budget Annexe Transports Urbains : adoption à la majorité par 99 voix « pour » et 13 voix « contre ».

Pour le Budget Annexe Collecte et Recyclage des déchets : adoption à la majorité par 98 voix « pour », 13 voix « contre » et 1 « abstention ».

Pour le Budget Annexe ZAE Parc Eco Normandie : adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre ».

Pour le Budget Annexe ZAC des Courtines : adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre ».

Pour le Budget Annexe ZAC des Jonquilles : adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre ».

Pour le Budget Annexe Parc d'activités Jules Durand : adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre ».

Pour le Budget Annexe Zone Artisanale de l'Ormerie : adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre ».

Pour le Budget Annexe Opérations Immobilières : adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre ».

- de voter les subventions de fonctionnement figurant dans l'état annexe intégré dans le document intitulé Budget Primitif Exercice 2025 : adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre »
- d'autoriser, pour les budgets soumis à la M57, la fongibilité des crédits, c'est-à-dire le virement de crédits de chapitre à chapitre :
 - Au sein de la section de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, à hauteur de 7,5% ;
 - Au sein de la section d'investissement, à hauteur de 7,5 %;

adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre »

- d'autoriser sur l'exercice 2025, le versement des montants maximums en avances et / ou en subventions d'équilibre du budget principal vers :

Le budget annexe « Les Jonquilles » pour 9 000 €;

Le budget annexe « Parc d'activités Jules Durand » pour 474 029 € ;

adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre »

- d'autoriser sur l'exercice 2025, le remboursement de l'avance du budget « Parc Econormandie » vers le budget principal pour un montant maximum de 61 823 €. adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre »
- d'autoriser sur l'exercice 2025, le remboursement de l'avance du budget « zone artisanale de l'Ormerie » vers le budget principal pour un montant maximum de 60 000 €. adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre »
- d'autoriser sur l'exercice 2025, le remboursement de l'avance du budget « opérations immobilières » vers le budget principal pour un montant maximum de 40 833 €. adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre »
- d'autoriser la reprise des provisions pour risques et charges de fonctionnement du budget principal pour 250 000 € (ajustement du niveau des provisions existantes). adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre »
- d'autoriser la reprise des provisions pour dépréciation des actifs circulant du budget annexe Assainissement : 2 000 000 € (ajustement du niveau des provisions existantes). adoption à la majorité par 103 voix « pour » et 9 voix « contre »
- de voter le taux de versement mobilité à 2% pour l'ensemble des 54 communes de la Communauté urbaine. adoption à l'unanimité
- de prendre communication des annexes légales.
- de prendre communication de la note synthétique du budget primitif 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre Le Havre, le 24/12/2024 Pour extrait certifié conforme Pour le Président et par délégation

ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le 24/12/2024 Publié le 24/12/2024

Alain FLEURET, Vice-Président